Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 01/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL80_2025OK-DE

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 80/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

*****

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 43
Nombre de conseillers absents : 32
Nombre de votants : 62

******

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 01/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL80_2025OK-DE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe ZA Espérant René Dumont

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	2 267 149,78	2 027 265,34	239 884,44	-1 255 975,62	-1 016 091,18
Fonctionnement	2 047 817,86	2 284 703,31	-236 885,45	193 156,17	-43 729,28
Total	**4 314 967,64**	**4 311 968,65**	**2 998,99**	**-1 072 819,45**	**-1 069 820,46**

Le compte administratif pour le Budget AnnexeZA Espérant René Dumont pour l'exercice 2024 s'élève toutes sections confondues à :
– En recettes : 4 314 967,64 € ;
– En dépenses : 4 311 968,65 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. **Les recettes : 4 314 967,64 €**

Les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 2,048 M€, comprennent au chapitre 043 (opération d'ordre au sein de la même section), un montant de 20,55 K€ correspondant au transfert des charges (contrepartie en dépenses de fonctionnement), et au chapitre 042, la comptabilisation du stock final à hauteur de 2,027 M€ (en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

En recettes d'investissement, on constate au chapitre 16 un montant de 7,916 K€ correspondant à une régularisation d'un trop versé de remboursement du capital d'emprunts, et au chapitre 040, l'annulation du stock initial à hauteur de 2,259 M€ (en contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. **Les dépenses : 4 311 968,65 €**

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 4,917 K€ (chapitre 011).
Les opérations d'ordre au chapitre 043 enregistre un montant 20,55 K€ qui correspond au transfert des charges, et au chapitre 042, on constate l'annulation du stock initial à hauteur de 2,259 M€.

Les dépenses d'investissement sont composées uniquement du chapitre 040, qui comptabilise la constatation du stock final pour 2,027 M€.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de -1 069 820,46 € est constaté toutes sections confondues :

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 01/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL80_2025OK-DE

– Résultat d'investissement : - 1 016 091,18 € ;
– Résultat de fonctionnement : -53 729,28 €.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe ZA Bernon par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1er vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

– **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Espérant – René Dumont, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN (30)

Signé électroniquement par :
Jean-Christian REY
Date de signature : 01/08/2025
Qualité : Président de
l'Agglomération du Gard Rhodanien

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr